



MOBILITÉ DES CPIP FIN DE LA PRIORITÉ AUX CIMM

FLASH INFO :

La nouvelle note de mobilité vient d'être soumise, pour avis, lors du CSA IP du 4 février.

Comme indiqué dans nos précédents communiqués, et malgré des réunions à répétition, des échanges de mails tardifs et des bilatérales de dernière minute, **aucun consensus n'a pu être possible avec les Organisations Syndicales sur la question de la priorisation de mobilité pour les agents disposant d'un Centre des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM).**

► **C'est ainsi que FO Justice CPIP a voté CONTRE cette note de mobilité**, précisément sur la question du barème des CPIP originaires d'Outre-Mer, restant sur son positionnement de priorité donnée aux agents disposant de CIMM.

► **La CGT-IP et la FSU ont voté POUR, permettant ainsi à des agents sans CIMM de muter avant des agents bénéficiaires d'un CIMM, avec la complicité de la DAP !**

Nous laissons le soin aux agents concernés d'apprécier les manœuvres scandaleuses de ces OS qui se targuent d'être majoritaires, sans pour autant s'attacher à défendre les intérêts des ultras marins qu'ils sont censés représenter, au même titre que ceux de métropole.

Ce même point sera soumis, à nouveau pour avis, au CSA AP du 06 février 2025.

FO JUSTICE, en sa qualité de Syndicat Majoritaire de la DAP, votera à nouveau CONTRE le moment venu.

